

## RÉUNION CRISE COVID – PERSONNES ÂGÉES (26 mai)

La ministre, Brigitte Bourguignon, a fait un point sur la crise sanitaire et la stratégie vaccinale avec les représentants des différentes fédérations le 26 mai 2021.

**La situation générale s'améliore** selon elle, avec des chiffres de taux d'incidence, de taux d'occupation des lits en réanimation et de nouveaux cas en nette baisse.

Sur le protocole du 19 mai « assouplissement des restrictions », elle a rappelé que la règle était la « vie normale » et les restrictions, l'exception. **Elle a chargé les directeurs des agences régionales de santé** de suivre au plus près les établissements qui ne suivent pas cette recommandation et de les « accompagner » dans cette démarche de levée des restrictions.

**Une circulaire est annoncée** dans les prochains jours à destination des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux pour rappeler les droits des personnes **en matière de liberté d'aller et venir**.

La foire aux questions sera actualisée la semaine prochaine.

La ministre entend mobiliser les fédérations pour **booster les vaccinations des personnes de plus de 75 ans vivant à domicile** (80 % ont reçu une première injection et 65 %, deux doses). Les nouvelles premières injections ont chuté depuis un mois (95 000 le 15 mars – 15 000 le 18 mai). Il reste un million de personnes de plus de 75 ans vivant à domicile à vacciner. Outre les solutions déjà en place (numéro coupe-fil pour rendez-vous, campagne téléphonique de la CNAM, élargissement des professionnels pouvant vacciner, plus d'équipes mobiles, vademecum adressé aux élus), les aides à domicile vont être sensibilisées pour informer et accompagner les personnes dont elles s'occupent.

Après la gratuité des **autotests** pour les professionnels des services à domicile, les entreprises et les collectivités territoriales et leurs établissements pourront rapidement acheter les autotests pour mener des campagnes en interne.

Si l'amélioration de la situation se confirme dans les établissements, des **alertes** ont toutefois été transmises à la ministre :

- **Sur la vaccination des professionnels.** Les chiffres actuels selon la ministre sont autour de 60 %. Un décompte précis est en cours. Elle est consciente des difficultés à faire appliquer « le devoir moral » des professionnels et renvoie au problème éthique posé par l'obligation vaccinale. L'argument de « la réticence des familles à confier leur proche à des professionnels non vaccinés » lui paraît opérant.
- **Sur le protocole du 19 mai.** La ministre a mis en parallèle la situation les mesures limitatives appliquées pour se rendre au restaurant et les mesures restrictives encore en vigueur dans les salles de restauration des établissements. En outre, elle a noté que la rédaction pouvait conduire à des interprétations restrictives ; ses services vont étudier une modification.
- **Sur la 3e dose.** Elle est en attente d'un retour des autorités scientifiques sur la question. Si cette 3e dose devait être administrée, cela serait, selon la ministre, plutôt en septembre ou octobre. A suivre.
- **Sur la concurrence salariale prévisible pendant l'été entre des centres de vaccination qui paient bien et les recrutements des établissements.** C'est pour cette raison, selon la ministre, que la liste des professionnels qui peuvent vacciner a été élargie.